

Conseil Communautaire du 2 février 2017

D 2017	A	05
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	65 (dossier 1 à dossier 10)	
Votants	81 (dossier 1 à dossier 10)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **26.01.2017** s'est réuni à la salle La Mâte, Tonneins en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU (+ pouvoir Carolin DELRIEU GILLET)
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Alexandre FRESCHI (+ pouvoir Guy IANOTTO)
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Hubert TERRIGHI (suppléant)
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÉDE (+ pouvoir Edith LORIGGIOLA)
<u>Fauquerolles</u>	Emmanuel MORIZET
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Joël HOCQUELET)
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUHAZE
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR (+ pouvoir Josette PATISSOU)
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA - Maryse VULLIAMY
<u>Lagrèze</u>	Guy PÉREUIL
<u>Laqupie</u>	Michel ZANETTE (+ pouvoir Jean-Max MARTIN)
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY (+ pouvoir Jean-Pierre MARCHAND) – Daniel BENQUET (+ pouvoir Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE) – Martine CALZAVARA (+ pouvoir Marie-Françoise BOUGUES) - Didier DUTHEIL – Josette JACQUET – Bernard MANIER (+ pouvoir Philippe LABARDIN) - Laurence VALAY Daniel BORDENEUVE
<u>Mauvezin sur Gupie</u>
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY (+ pouvoir Gaëtan MALANGE)
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Nicolas MINER (+ pouvoir Jean-Marc DUBAN)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Philippe RIGAL (+ pouvoir Charles CILLIERES) – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Denis DUTEIL (suppléant)
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Eric BOUCHAUD (+ pouvoir Bernard CABANE) – Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ (+ pouvoir Gérard MARTET)
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Maryline DE PARSCAU)

Absents ou excusés

Pascal LAPERCHÉ - Guy IANOTTO - Catherine BERNARD - Bernard CABANE – Edith LORIGGIOLA - Maryline DE PARSCAU – Josette PATISSOU - Jean-Max MARTIN – Jean-Claude DERC – Bernard DIO - Marie-Françoise BOUGUES – Charles CILLIÈRES - Patrick COUZINEAU – Joël HOCQUELET – Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU – Jean-Pierre MARCHAND – Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE - Thierry CARRETEY - Régine POVÉDA - Gaëtan MALANGE - Jean-Marc DUBAN – Jacques BRO - Jean-Pierre VACQUÉ - Gérard MARTET - Caroline DELRIEU-GILLET

Pouvoirs de

Guy IANOTTO à Alexandre FRESCHI - Bernard CABANE à Eric BOUCHAUD – Edith LORIGGIOLA à Christian FRAISSINÉDE – Maryline DE PARSCAU à Christophe COURREGELONGUE – Josette PATISSOU à Alain PRÉDOUR – Jean-Max MARTIN à Michel ZANETTE – Marie-Françoise BOUGUES à Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES à Philippe RIGAL – Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT – Philippe LABARDIN à Bernard MANIER – Jean-Pierre MARCHAND à Lydie ANGELY – Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE à Daniel BENQUET – Gaëtan MALANGE à Michel FEYRY – Jean-Marc DUBAN à Nicolas MINER – Gérard MARTET à Jacky TROUVÉ Caroline DELRIEU GILLET à Alain LERDU

Secrétaire de Séance

Lydie ANGELY

Dossier n°6 -

CONVENTION POUR LA MISE EN SECURITE DE LA VOIE COMMUNALE N°5 A MEILHAN SUR GARONNE

Résumé de la délibération

La falaise qui surplombe la voie communale n°5, présente un risque important d'éboulement de blocs et de roche. Ce phénomène s'est amplifié au cours du 2^{ème} semestre 2016. Devant l'imminence du danger et sous les recommandations de la sous-préfecture de Marmande, Madame le maire de Meilhan sur Garonne a pris un arrêté d'interdiction de circulation sur la voie communale n°5 déclarée d'intérêt communautaire (arrêté 2016-11-04 en date du 23 novembre 2016).

Il a été demandé à VGA d'assurer à titre exceptionnel la maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurisation de cette voie aux fins d'optimiser le plan de financement correspondant (notamment pour obtenir de la DETR* à hauteur de 20 % du montant des travaux et des crédits de la réserve parlementaire).

Dans ce cadre, il est convenu :

- 1 - que VNF apporte un financement équivalent à 60% du montant HT de l'opération, soit 250 000€,
- 2 - que la commune de Meilhan sur Garonne, dans le cadre des articles 3 et 5 de l'intérêt communautaire de la voirie apporterait un fond de concours équivalent à 50% du restant dû pour le bloc communal. Ceci, dans le respect de la circulaire ministérielle NOR IOCB1203166C relative aux articles 73 et 76 de la loi n°2010-1563 de réforme des collectivités territoriales

Exposé des motifs

Au regard des troubles occasionnés pour les habitants et le secteur économique de la plaine de Meilhan sur Garonne, il est impératif de procéder dans les meilleurs délais à la mise en sécurité de la voie communale n°5 déclarée d'intérêt communautaire et d'assurer ainsi la liberté de circulation aux personnes et aux biens sur ce domaine public routier d'intérêt communautaire.

A ce titre, il est nécessaire de pouvoir lancer les marchés afférents à la maîtrise d'œuvre de cette opération ainsi que les études géotechniques qui doivent permettre de dimensionner précisément la solution préconisée par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) dans son étude datée de juin 2016.

A ce titre, VGA en qualité de maître d'ouvrage assurera le financement de cette opération exceptionnelle sur le compte 21712 au titre de l'exercice 2017 et sollicitera les financements précités, selon le plan prévisionnel de financement annexé à au projet de convention ci-jointe.

Afin de préciser les engagements de chacune des parties concernées il est proposé une convention financière tripartite, jointe en annexe à la présente délibération.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

- Valide** les termes de la convention tripartite avec Voies Navigables de France et la commune de Meilhan sur Garonne
- Sollicite** auprès de Voies Navigables de France une participation égale à 60% du montant HT de l'opération, à savoir le coût des travaux et des prestations intellectuelles.
- Sollicite** auprès de la commune de Meilhan sur Garonne le versement du fonds de concours pour cette opération, conformément à la définition de l'intérêt communautaire de VGA (article 3a) et 5 a1.
- Autorise** Le Président à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) correspondant à 20% du montant HT des Travaux.
- Autorise** Le Président à solliciter une subvention au titre de la Réserve parlementaire correspondant à un montant de 10 000,00 €
- Précise** que les crédits alloués à cette opération seront prévus au budget 2017 sur le compte 21712, pour un montant de 500 000,00 €, selon le plan prévisionnel de financement annexé au projet de convention ci-jointe.

Précise

que la présente délibération sera transmise à Voies Navigables de France et à la commune de Meilhan sur Garonne,

Autorise

M. Le Président ou son représentant à signer la convention tripartite correspondant à cette opération ainsi tous les documents relatifs à cette opération

Résultat du vote

<i>Votants</i>	81	
<i>Pour</i>	78	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	3	Michel BROUSSE – Pierre IMBERT – Daniel BARBAS

Fait à Marmande, le 2 février 2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 6.2.2017

Notification

Le